



Oradour-sur-Vayres, le 1^{er} décembre 2021

87150 Oradour sur Vayres
Tèl : 05 55 78 23 97

Compte rendu réunion du 25 novembre 2021 – 20h
Chéronnac

Nombre de délégués en exercice : 20 Présents : 13 Excusés : 3 Votants : 16 Quorum : 11

- ***Présentation RAD 2020 et rapport d'analyse du RAD***

La société SAUR présente son RAD 2020 (rapport annuel du délégataire). PPS Collectivités présente ensuite son rapport d'analyse sur ce RAD. Il expose ainsi plusieurs manques ou incohérences dans ce RAD. Le président demande donc à la SAUR d'apporter des éléments complémentaires à ce rapport annuel 2020.

Le délégataire doit :

- Valider les factures AEG au Syndicat Nord Est Charente (SNEC) dans le CARE 2019 (pour 21,4 k€) et dans le CARE S1 2020 (pour 7 k€) avec la formule volumes achetés * prix unitaire
- Valider le mode de relevé du compteur AEG au SNEC.
- Produire informations sur âge des conduites.
- Procéder au renouvellement des compteurs de plus de 15 ans en 2021.
- Mettre à jour le CEP avenant 2 pour 2021 et les années suivantes.
- Valider la cohérence entre les prix délégataire donnés dans le RAD 2020 et les prix indiqués dans les factures des abonnés.
- Valider K au 1/1/2020 et au 1/1/2021.
- Isoler l'impact des aides de l'Etat en 2020 (suite à la crise sanitaire) sur le CARE 2020.
- Justifier les frais de structure dans le CARE 2020 par rapport au CEP.
- Justifier les frais de contrôle dans le CARE 2020 (8,1 k€) rapport au compte de gestion 2020 (3,9 k€).
- Justifier la hausse des coûts d'informatique par rapport au CEP.
- Expliquer la baisse des coûts de personnel dans le CARE 2020 par rapport au CEP 2020 (nombre d'ETP sur le contrat Vayres et Tardoire).
- Expliquer la hausse du fonds contractuel de renouvellement en 2020.
- Expliquer les écarts sur certaines dépenses de renouvellement en 2020 par rapport au PPR du CEP (ballons anti-bélier, pompes de surface Vergnolas, etc...)

Le Président précise que le délégataire doit s'engager à :

- Tenir compte des remarques du bureau d'études PPS Collectivités et à répondre aux questions posées
- Coupler les données sur deux années sur le prochain RAD en raison de l'année 2020 qui a été particulière du fait de la non relève physique des compteurs
- Transmettre chaque année le listing des personnes en difficulté de paiement sur l'ensemble du territoire du syndicat
- Interpréter les données fournies, notamment sur les compteurs de sectorisations, afin de permettre une orientation politique du syndicat

- **Prix de l'eau 2022**

Le président présente le récapitulatif des prix de l'eau des dernières années :

SAUR	2018	2019	2020	2021	2022
Part Variable	0,7605	0,7140	0,7910	0,6876	0,7127
Abonnement	31,90	30	30,79	31,23	32,37

Augmentation de 3,65% entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022

SIAEP	2018	2019	2020	2021	2022
Part Variable	0.8354	0.85	0.89	0.89	?
Abonnement	29.80	29.80	29.80	29.80	?

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'appliquer une hausse du prix de l'eau équivalente à celui du délégataire soit 3,65%.

Soit une part variable de 0,92 €/m³ consommé et un abonnement de 30,88 €/an.

- **Assurances multirisques et véhicule**

Le contrat avec la Maif arrive à son terme au 31 décembre 2021.

Une nouvelle proposition a été faite par la Maif :

- Assurance multirisque permettant d'assurer les biens immobiliers du syndicat contre, entre autres, le vol, l'incendie, les dégâts des eaux etc... → cotisation de 1126,65€TTC
- Assurance tous risques véhicule C1 → cotisation annuelle de 404,18 € TTC

Le conseil syndical valide ces deux devis.

- **Divers**

- ❖ Travaux en cours de renouvellement de canalisations dans le bourg de Dournazac
- ❖ Pose de stabilisateurs de pression sur la commune de Dournazac
- ❖ Aménagements au réservoir de la Martinie (Champagnac la Rivière)
- ❖ Refus du conseil départemental pour le financement d'une station de traitement des pesticides (dossier déposé pour les CTD octobre 2021)